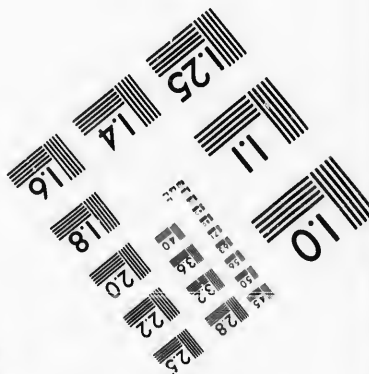
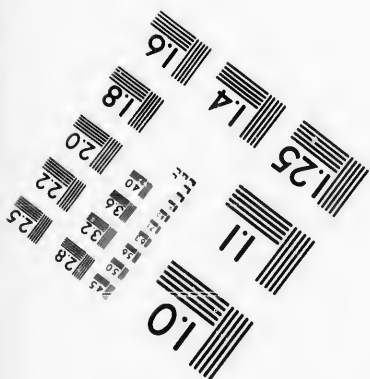
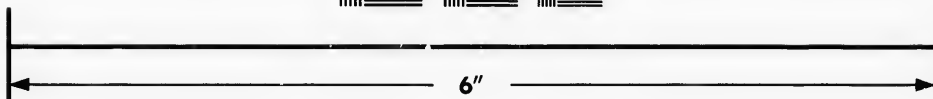
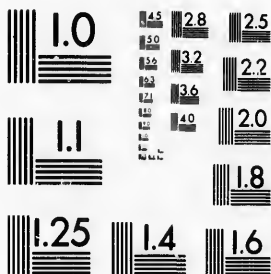
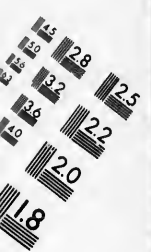


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Liaison serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [4] p. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

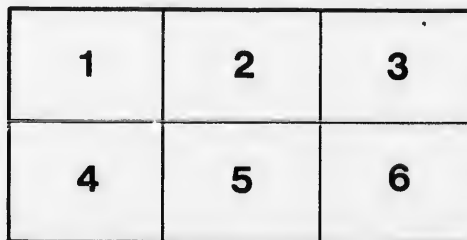
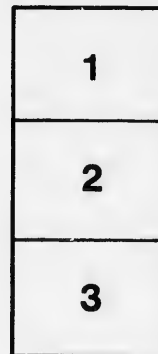
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



32X

L'ŒUVRE

DES

SOURDES-MUETTES.

M

Nous venons, avec l'approbation et les encouragements de Mgr. l'Evêque de Montréal, solliciter votre charitable co-opération à l'Œuvre des Sourdes-Muettes.

Pour répondre à un désir qui nous a déjà été exprimé, comme aussi pour vous mettre plus en mesure de nous aider auprès de vos paroissiens, permettez-nous de vous donner quelques renseignements sur l'œuvre que nous recommandons à votre sympathie.

Cette Œuvre à deux buts : instruire les infortunées Sourdes-Muettes, et offrir un Refuge à celles d'entr'elles qui n'en ont pas.

Fondée en 1851, et dirigée à Montréal, par les Sœurs de Charité de la Providence, elle ne s'est développée qu'au prix des plus grands sacrifices. La mort prématurée des deux premières directrices est due sans aucun doute à l'excès des fatigues et des privations qu'elles se sont imposées pour soutenir leur Œuvre naissante.

Aujourd'hui, si les sacrifices sont moins connus, ils n'en sont pas pour cela moins grands, et ce n'est qu'à force d'abnégation et de zèle que l'Etablissement a pu être placé, quant à l'enseignement, sur le pied des meilleures institutions de l'Europe et des Etats-Unis.

Le cadre rétréci de cette circulaire ne nous permet pas d'entrer dans les détails nécessaires pour faire comprendre toutes les difficultés de cette spécialité, qui en font certainement l'œuvre la plus ardue et la plus dispendieuse. Il nous suffira de dire qu'elle exige des connaissances étendues et raisonnées, un personnel nombreux et dévoué, et un matériel considérable.

Aussi, les 215 internes qu'abrite aujourd'hui l'Etablissement généralement connu sous le nom d'Asile des Sourdes-Muettes, requièrent-elles les soins constants de 32 religieuses qui leur donnent l'instruction dans 20 classes différentes, et les forment aux soins du ménage, à la couture, etc.

On doit au dévouement des maîtresses l'inauguration de la méthode dite "Orale pure," par laquelle elles forment à la parole celles de leurs élèves qui leur arrivent assez jeunes, et les rendent capables de comprendre ceux qui leur parlent. Cette nouvelle et importante amélioration, toute à l'avantage des familles, des élèves et de la société, augmente encore les dépenses et les difficultés de l'Œuvre. Car comme condition indispensable de succès, il faut séparer complètement celles qui parlent de celles qui, à raison de leur âge, etc., ne peuvent se former à la parole, et doivent nécessairement suivre la méthode des signes.

Or, la maison actuelle ne peut suffire à ce nouveau besoin, non plus qu'à l'admission de celles qui sont encore privées d'instruction ; et les statistiques officielles nous apprennent que le nombre de ces dernières est très grand ; nous le savons aussi par les nombreuses demandes d'admission adressées aux Directrices. Plusieurs raisons rendent donc urgentes de nouvelles constructions.

Cependant, les secours ordinaires ne suffisent plus aux dépenses courantes qui augmentent tous les jours, et l'Etablissement de Montréal est le seul où les Sourdes-Muettes peuvent recevoir l'instruction qui leur est nécessaire.

Qui ne sait que la surdi-mutité fait le grand nombre de ses victimes dans les familles les moins aisées ; et l'expérience a prouvé, dans tous les pays, que cette classe d'infortunées est l'une de celles qui réclament le plus l'assistance du public. Aussi partout ailleurs s'empresse-t-on de lui procurer le bienfait de l'éducation.

Et nous, délaierons-nous dans leur malheur tant d'âmes végétant dans la plus complète ignorance ?

La Sourde-Muette privée d'instruction ne possède sur Dieu, sur la destinée humaine, que des idées tout-à-fait inexactes et confuses. Elle n'a que le pressentiment d'un Être Supérieur dont elle dépend, et qui lui inspire la crainte plutôt que la confiance. N'ayant aucune idée de la Rédemption, elle est privée des consolations offertes par le Sauveur à l'humanité souffrante. Le crucifix est souvent pour elle l'image " d'un grand méchant qu'on a cloué à un bois et tué pour faire peur aux autres." (Paroles d'un sourd-muet.)

Les marqués extérieures de piété qu'elle donne parfois ne sont ordinairement qu'une imitation de ce qu'elle voit faire. " Ma prière, nous disait une sourde-muette, se réduisait à faire ce que je voyais faire, c'est-à-dire à me mettre à genoux, à joindre les mains et à remuer les lèvres, mais je n'y comprenais rien. Cependant, quelquefois je croyais éviter par là un danger." Que d'autres nous ont rendu le même témoignage. Languissante sur la terie, exilée au sein de la société qu'elle ne peut comprendre, étrangère même dans sa famille dont elle ne peut partager toutes les joies, bien souvent elle se croit méprisée et rejetée.

Cette malheureuse, cependant, porte comme nous le cachet de la Divinité : comme nous elle a été rachetée au prix du sang d'un Dieu ; créée pour le ciel, elle a soif du bonheur, elle le cherche, mais elle est toujours arrêtée par les ténèbres qui obscurcissent son intelligence. Le ciel pourra-t-elle jamais y parvenir ? Son ignorance n'est-elle pas comme une barrière qui lui en ferme l'entrée ? Questions terribles qui doivent faire trembler les parents qui négligent de donner à ces infortunées le pain de l'intelligence sans lequel elles sont si exposées à tant de maux pendant cette vie et à ceux beaucoup plus grands de l'éternité.

Si on savait quelle transformation l'instruction opère dans ces âmes, comme elles s'ouvrent à l'amour et à la reconnaissance, on ne pourrait rester insensible, et ne pas s'empreser de leur procurer un bienfait qui les rend tout à la fois à la vie intellectuelle, à la vie sociale et à la vie surnaturelle.

Quel bonheur pour ces pauvres infirmes à mesure que leur esprit s'ouvre à l'intelligence des choses divines ! Témoin ce sourd-muet à qui son précepteur ayant fait connaître l'existence de Dieu, se prosterna à genoux pour l'adorer, et voulut courir à l'instant chez lui pour apprendre cette heureuse nouvelle à sa mère, à ses frères, à ses sœurs. Témoin encore cette sourde-muette, que nous préparions à sa première communion, mais qui refusait d'admettre le mystère de la Rédemption, retenue sans doute par le démon qui voyait une victime lui échapper. Cette pauvre malheureuse, après avoir épuisé toutes ses objections, nous dit, fondant en larmes : " Il est donc vrai que Jésus est mort pour moi, et qu'il m'a ouvert le ciel : Je pourrai donc être heureuse !... Oh ! comme Il est bon Jésus ! Oh ! comme je l'aime ! Je le remercie, je le remercie : J'ai été bien méchante. Je sentais que je faisais mal et je craignais ; mais la tentation l'emportait. Oh ! combien j'ai souffert ! Mon cœur était toujours en colère ; je voulais toujours me venger. Je croyais que tout le monde me voulait du mal. Mais, maintenant, je serai heureuse, et toujours je serai bonne." Elle a tenu parole. Que d'autres faits nous pourrions citer.

Qu'il nous suffise d'ajouter que les prodiges touchants de grâce dont nous avons été si souvent l'heureux témoin depuis que nous nous occupons de cette classe d'infirmes, nous font désirer ardemment qu'aucune d'elles ne soit privée du bonheur que leur procure la connaissance des vérités de la religion.

Et pourquoi les délaierions nous, ces êtres si dignes de pitié ? Serait-ce parce qu'elles sont les plus malheureuses ? La charité chrétienne comme l'amour maternel n'ont-ils pas coutume de réserver les meilleurs soins et les plus délicates attentions à ceux qui souffrent davantage ? On donne, à tant de frais, l'instruction à ceux à qui l'usage de toutes leurs facultés procure déjà de si vives jouissances ! Refuse-t-on les connaissances indispensables à l'enfant dont l'état maladif rend l'éducation plus difficile ?

Touché du malheur des nations idolâtres, ne s'impose-t-on pas des sacrifices pour venir en aide aux missionnaires qui vont au loin les évangéliser ? Or, la Sourde-Muette

n'est-elle pas, comme l'idolâtre, privée des lumières de la foi ? (On en a vu adorer le soleil, la lune, etc.) L'abandonnerait-on à son triste sort parce qu'elle fait partie de la famille canadienne et catholique ? Ne serait-ce pas lui refuser un bienfait auquel elle a autant de droits que tout autre membre de la société ?

De plus, appuyé sur l'expérience de ceux qui ont consacré leur vie à l'éducation religieuse de ces infortunées, nous ne craignons pas d'affirmer que leur instruction oblige en conscience. Car la surdité n'enlève pas à sa victime toute responsabilité. Le sens moral, déposé au fond de son âme par le Créateur, grandit plus ou moins selon le milieu dans lequel elle est placée ; et on conçoit qu'il doive se développer davantage chez celles qui ont pu communiquer avec la société avant d'être atteintes de surdité. De là les inquiétudes de conscience que nous remarquons souvent dans celles de ces infirmes qui n'ont pas encore reçu une instruction régulière.

Pour toutes ces raisons, nous demandons avec confiance votre concours à cette Œuvre qui intéresse, à un si haut degré, la gloire de Dieu, le salut d'un grand nombre d'âmes, l'honneur de l'Église, et nous pourrions ajouter, l'honneur national.

Nous sommes convaincu que nos populations toujours si charitables, connaissant mieux la situation des pauvres malheureuses privées de l'ouïe et de la parole, s'empresseraient de les secourir dans leur infortune.

Nous espérons donc que vous voudrez bien nous aider à continuer et à faire plus complète cette Œuvre si digne de sympathie.

En retour des offrandes qui seront faites dans ce but, les Directrices de l'Institution offrent, sous le titre d' " Association de Notre-Dame de Bon Conseil," les avantages spirituels énoncés dans le feuillet ci-joint et ci-dessous reproduits.

Vos paroissiens, invités, dans le temps que vous jugeriez le plus convenable, à s'assurer le bénéfice de ces faveurs, seraient sans doute heureux d'offrir leurs souscriptions, les uns pour remercier Dieu de les avoir préservés eux et leurs familles d'une infirmité qui impose de si dures privations, les autres pour soutenir un Asile ouvert à celles de leurs enfants que la main du Seigneur a frappées, tous pour attirer sur leurs familles les bénédictions du ciel.

Des billets supplémentaires vous seront envoyés en aussi grand nombre que vous le désirerez.

Comptez à l'avance sur la reconnaissance des Directrices de l'Œuvre et de leurs protégées.

J'ai l'honneur d'être, M.,

Avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

5 Février 1882

F. X. TRÉPANIÉ, Ptre.

Chaplain de l'Institution des Sourdes-Muettes.

MONTRÉAL,
INSTITUTION DES SOURDES-MUETTES, }
401 rue St. Denis.

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 17 Février 1882.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt la circulaire que Monsieur le Chapelain de l'Institution des Sourdes-Muettes de cette ville, adresse aux Membres du Clergé et aux âmes charitables, qui ont de la sympathie pour cette œuvre de bienfaisance. Nous louons hautement le but que poursuivent les personnes qui se dévouent à l'éducation et instruction de ces infortunées, et nous recommandons de tout cœur cette Institution à la charité chrétienne, non-seulement du Clergé et des fidèles de ce Diocèse, mais encore à la bienveillance de tous les Catholiques auprès desquels on sollicitera des secours en faveur de l'Œuvre. Dieu ne manquera pas de rendre au centuple aux bienfaiteurs des Sourdes-Muettes les sacrifices qu'ils auront bien voulu s'imposer, pour aider à enseigner la foi et les bonnes mœurs à de pauvres âmes, qui, en dehors de cette Institution, ne pourraient arriver à la connaissance des choses nécessaires à leur salut et à leur bien-être dans la société.

† EDOUARD CHS. Ev. de Montréal.

Avantages offerts aux Membres de l'Association de Notre-Dame de Bon Conseil.

- I. Aux souscripteurs de 25 ets., droit 1^o aux prières que font *tous les jours*, pour leurs Bienfaiteurs, les Sœurs de Charité de la Providence, les enfants et autres personnes sous leurs soins ; 2^o à mille communions que les mêmes Sœurs font *chaque année* pour leurs Bienfaiteurs ; 3^o à une messe *chaque mois pendant un an*, pour les associés vivants ou défunts.
- II. Aux souscripteurs de \$1.00, droit aux prières et aux communions ci-dessus spécifiées, et de plus à une messe *chaque mois pendant 5 ans*, et à deux messes solennelles célébrées *chaque année, à perpétuité*, pour les Bienfaiteurs vivants et défunts.
- III. A tout souscripteur de \$5.00, droit aux prières, aux communions, aux deux messes solennelles ci-dessus spécifiées, et de plus ; 1^o à une messe *chaque mois pendant dix ans* ; 2^o à une communion spéciale faite, à son décès, par les religieuses de l'Institution des Sourdes-Muettes.
- IV. Au souscripteur de \$25.00, droit à tous les avantages ci-dessus spécifiés, et de plus ; 1^o à une messe spéciale qui sera dite à son décès ; 2^o à 200 chemins de croix et à 200 chapelets dans les quinze jours qui suivront la réception de l'avis de son décès.
- V. Au souscripteur de \$50.00, mêmes avantages qu'aux souscripteurs de \$5.00, et de plus ; 1^o droit aux 200 chemins de croix et aux 200 chapelets mentionnés au No. IV ; 2^o droit à un service solennel qui sera célébré dans les premiers jours qui suivront la réception de l'avis du décès.
- VI. Aux souscripteurs de \$100.00, mêmes avantages qu'aux souscripteurs de \$50.00, et de plus, droit à un service anniversaire, et participation à perpétuité, aux prières et aux mérites des Sœurs de l'Institution.

La plus légère aumône donne part aux prières faites pour les Bienfaiteurs.

Les Messes ci-dessus spécifiées seront célébrées dans la Chapelle de l'Institution.

On peut associer les parents et amis, vivants ou décédés.

Les noms des Associés sont conservés dans un registre spécial.

Prière d'adresser toutes communications relatives à l'Association, au Chapelain, ou à la Révde. Sœur Philippe de Jésus, Supérieure de l'Institution des Sourdes-Muettes, No. 401 rue St. Denis, Montréal.

